PLAN FEDERAL
DE PREVENTION DES VIOLENCES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

La convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du Ministère des Sports le 21 février 2020, a permis à la Fédération Française de Cyclisme de formaliser une stratégie volontariste à travers son plan federal de prevention et de lutte contre les violences et plus précisément les violences sexuelles.

La FFC a donc engagé un travail de fond afin d'améliorer et de renforcer les dispositifs déjà existant autour de ces sujets.

Cela se traduit par un engagement quotidien pour la prévention des violences afin de garantir une pratique sécurisante et sécurisée pour toutes et tous.

Dans ce plan, 3 axes prioritaires sont dégagés:

- La prévention et sensibilisation des violences et notament sexuelles
- Le recueil de la parole des victimes et des alertes ou signalements
- L'accompagnement des victimes

Plan fédéral de prevention des violences: POUR QUI ?

#Tousconcernés

Les violences peuvent se rencontrer dans toutes les disciplines et à chaque niveau de pratique.
Jeunes, adultes, femmes, hommes, dirigeants, arbitres, éducateurs, pratiquants, loisirs ou compétitions : Tous concernés !

Chaque cible fera l'objet d'une sensibilisation particulière et adaptée. Les publics prioritaires sont:

- Les dirigeants, dirigeantes
- Les encadrants, encadrantes
- Les pratiquants (tout âge, sexe et tout niveau)
- Les Sportifs et sportives de Haut Niveau
- Le corps arbitral

Plan fédéral de prevention des violences: CONTRE QUOI ?

Les violences peuvent prendre différentes formes. Elles sont souvent caractérisées par l'utilisation de la force ou la menace, mais aussi régulièrement, par le biais de l'emprise, elles peuvent être psychologiques et morales.

Les violences sexuelles regroupent notamment:
- Les agressions sexuelles: utilisation de la force, menace, contrainte de la part de l'agresseur. Peut prendre la forme de viol et/ou attouchements. (baiser, caresse,,,)
- Les atteintes sexuelles: actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte ou de la menace. Acte commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans
- Le harcèlement sexuel: violence sans impact sur l'intégrité physique de la victime: chantage pour obtenir des faveurs sexuelles / humiliations répétées à caractère sexuel / attitude d'exhibitionnisme ou de voyeurisme.
- Le bizutage: obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants.

Le harcèlement moral, par la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime, est susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. La manipulation mentale fait également l'objet d'une attention particulière.

La discrimination consiste à défavoriser une personne en raison de son origine, son sexe, son âge, son orientation sexuelle ou de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses. À cet égard, le racisme et le sexisme doivent être particulièrement combattus.

AXE 1: La prévention et la sensibilisation

FORMATION DES ENCADRANTS(ES) ET DIRIGEANTS(ES)

1- Création d'un module spécifique « Ethique et bienveillance » dans les formations fédérales
Module (1h) dispensé à toutes les formations dès septembre 2022

2- Formation des formateurs et formatrices
Afin d'accompagner les formateurs dans la mise en œuvre du module « éthique et bienveillance » et plus généralement dans la prise en compte des problématiques de lutte contre les violences, deux actions seront mises en œuvre :

- Organisation de sessions de formation, à l'attention des formateurs d'encadrants(es)
- Ecriture d'un document synthétique à l'attention des formateurs

3- Formation spécifique pour tous les cadres d'états
Formation (6h) dispensée par l'association Ethique et Sport lors du colloque annuel de la Direction Technique Nationale

4- Sensibilisation auprès des dirigeants et arbitres par le biais de:

- Formation en présentielle pour tous les dirigeants(es) et arbitres régionaux et nationaux
- Formation distancielle sous forme de webinaire pour les dirigeants de clubs

5- Mise à disposition d'un kit de sensibilisation à destination des dirigeants et encadrants

- Mise en ligne de fiches pratiques (décembre 2021) sur différentes thématiques : « les bonnes conduites, comment prévenir ou réagir face aux actes de violences,…)

AXE 1: La prévention et la sensibilisation

FORMATION DES ENCADRANTS(ES) ET DIRIGEANTS(ES)

6- Désignation d'un(e) référent(e) dans chaque région

Son rôle:

- ORIENTER
- INFORMER en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, moral, sexiste…..
- ACCOMPAGNER

Ses missions:

- Réalisation d'actions de sensibilisation auprès du mouvement sportif
- Orienter les « victimes » vers les autorités compétentes
- Mise en œuvre de procédures internes visant à favoriser les signalements et le traitement des situations de violence,
- Coordination d'une « enquête » interne suite au signalement

AXE 1: La prevention et la sensibilisation

SENSIBILISATION DES PRATIQUANTS(ES)

1- Mise en place d'une formation « sportive et citoyenne » auprès de l'ensemble des athlètes listés haut-niveau Espoirs
Formation en FOAD, obligatoire pour pouvoir être de nouveau listé l'année suivante
Cette formation traite de l'ensemble des violences dans le sport (violences sexuelles, bizutage, racisme, discrimination, harcèlement, radicalisation) mais aussi de la prévention du dopage,

2- Mise à disposition d'un outil simple et utile : un carnet de notes de 100 pages qui comporte discrètement en son milieu de quoi répondre aux question qu'un athlète peut se poser en tant que témoin ou victime de violences

3- Sensibilisation des athlètes lors des stages sportifs nationaux
Intervention lors des regroupements des collectifs nationaux de début de saison

4- Accompagnement des clubs pour sensibiliser tous leurs licenciés
Mise à disposition d'un kit de sensibilisation à destination des licenciés pratiquants
Création du livret 0violence à destination des jeunes licencié.e.s de 6 à 12ans

CONTRÔLE D'HONORABILITE

A compter de **mars 2021,** la fédération met en place, selon les prescriptions du ministère des sports, un contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants(es) (bénévoles ou professionnels) et dirigeants(es) (les présidents, secrétaires généraux, trésoriers et directeurs de tous les clubs, comités et de la fédération elle-même).
La finalité de ce contrôle est d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient effectivement écartés de ces missions.

Comment ça se passe?

- Envoie du fichier des licenciés concernés sur une plateforme du Ministère qui vérifie automatiquement si la personne est en capacité d'exercer:

* consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire (B2) et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) qui mentionne aussi des mises en examen et des condamnations non définitives

LA FFC RAPPELLE QUE LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ, S'IL REPRÉSENTE UN NOUVEAU PAS DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT, NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE ABSOLUE. IL EST DONC INDISSOCIABLE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET SENSIBILISATION MISES EN PLACE PAR AILLEURS

AXE 2: Recueil de la parole et des signalements

Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important, notamment en matière de violences sexuelles, plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques ou difficultés scolaires, sociales et des souffrances supplémentaires. Plus le dossier sera long, plus il sera difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves. Il est donc primordial d'œuvrer afin de libérer au maximum la parole des victimes et témoins de violences

Constitution d'une cellule de veille composée de :

- Marie-Françoise POTEREAU, Vice-Présidente de la FFC, responsable de la cellule
- Christophe LAVERGNE, Directeur juridique
- Elgan DELTERAL, Responsable juridique
- Sabrina BAKLI, Juriste
- Cédric CHAUMONT, Directeur Technique National Adjoint

Son rôle:

- Aide à la transmission des signalements si besoin
- Recueillir la parole
- S'assurer du suivi des dossiers
- Orienter les victimes comme les structures fédérales vers les structures d'aide adaptées
- Engager des mesures conservatoires et disciplinaires si nécessaire
- Ce regroupement opérationnel, pourra proposer aux dirigeants fédéraux que la FFC se constitue partie civile.

Création d'une adresse mail dédiée à cette cellule: cellulepreventionviolencessexuelles@ffc.fr / signalement@ffc.fr